Les modifications de circulation et de stationnement les jours de match

Aux abords du stade Auguste Delaune

Afin d'accueillir au mieux les équipes de football, les spectateurs et pour des raisons de sécurité liées à l'accès au stade, la ville de Reims met en place des restrictions de circulation et de stationnement à ses abords.

Le stationnement sera interdit à partir de 7h :

- sur le parking P1 situé à l'angle de la chaussée Bocquaine et de l'avenue du Général de Gaulle,
- sur le parking Nautilud et de la patinoire,
- sur le parking à l'angle de la chaussée Bocquaine et de la sortie A4,
- chaussée Bocquaine,
- avenue du Général de Gaulle, de la rue de Courlancy à la rue Clovis.

La circulation sera interdite à partir de 16h :

- chaussée Bocquaine,
- Avenue du Général de Gaulle, de la rue de Courlancy à la rue Clovis,
- Le pont De Gaulle.

La Ville de Reims consciente des désagréments encourus, propose des solutions de stationnement alternatives. Les véhicules pourront stationner temporairement des 2 côtés de la voie :

- boulevard Henri Henrot, entre le pont de Venise et le pont Fléchambeau,
- boulevard Paul Doumer, entre les ponts de Gaulle et de Venise,
- avenue Paul Marchandeau,
- rue de Venise,
- rue Clovis Chézel,
- boulevard Wilson, sur le côté du supermarché, entre la rue Rossini et l'avenue Paul Marchandeau.

5 parkings en centre ville :

- Gare Reims centre,
- Hôtel de Ville
- Erlon
- - Buirette,
- Cathédrale,
- Gambetta.

Les parkings permanents situés à proximité du Stade :

- rue du Châtelet (gratuit),
- rue Chanteraine (gratuit),
- Pont De Gaulle (payant),
- Lieutenant Herduin (payant).

Citura vous accompagne:

- parking relais du tram : Hôpital Debré et Neufchâtel arrêts Comédie et Courlancy
- les bus 1, 7, 8 et 10 arrêt Comédie.

Les personnes à mobilité réduite pourront stationner dans un espace dédié situé dans le parking à l'angle de la Chaussée Bocquaine et de la sortie d'autoroute A4.